



8 RUE JEAN JACQUES VERNAZZA  
Z.A.C. SAUMATY-SEON - BP193  
13322 MARSEILLE CEDEX 16  
TEL. : 04.91.46.02.89 - FAX : 04.91.46.11.79  
email : ce.apavesud@wanadoo.fr

À toutes les agences  
APAVE Sudeurope,  
De la Région Sud Est

A l'attention des : Directeurs d'agence,  
Secrétaires d'agence

Marseille le 13 mai 2008,

Objet : Budget alloué aux agences

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion du Comité d'établissement du 25 avril 2008, nous avons décidé d'accorder, pour l'année 2008, **un budget collectif**, destiné aux salariés.

Ce budget est destiné à financer des activités collectives, telles que :

- Sorties collectives,
- Weekends,
- Noël pour les enfants,
- Et cetera,

Chaque **projet d'action collective** sera présenté au secrétariat du CE par le courrier interne ou par mail, en indiquant :

- le nom du correspondant en charge du projet,
- le nombre de salariés concerné par le projet,
- le détail de l'action collective prévue.

Le budget alloué sera de **15 € par salarié** participant à l'action collective.

Auront droit à ce budget, les salariés en CDI ou en CDD présents à l'APAVE au moment de la réalisation de l'action collective.

Les salariés intérimaires n'ont pas droit à ce budget.

Les actions collectives devront être déclarées au secrétariat du CE et validées par celui-ci avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Les actions qui n'auront pas obtenu la validation du CE avant cette date ne seront pas prise en charge.

Par contre, les actions elles mêmes pourront être réalisées jusqu'au 31 décembre 2008. Aucune action ne sera prise en charge pour une action réalisée après le 31 décembre 2008.

# Comité d'Établissement de la Région Sud Est de l'APAVE Sudeurope

La participation du Comité d'établissement sera réalisée par le paiement direct au prestataire de service, soit par remise d'un chèque au correspondant en charge du projet.

Dans tous les cas la prise en charge de la dépense, dans la limite de 15 €, ne se fera que sur présentation de justificatifs de dépenses correspondants au projet.

Je demande aux responsables et aux secrétaires des agences et des services de faire une large publicité de cette information auprès de tous les salariés.

Dans cette attente,  
Et restant à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugeriez nécessaire,  
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes courtoises salutations.



Bertrand Lacabanne  
Secrétaire du Comité d'établissement